



Nomination du Directeur régional pour l'Afrique

1. Le mandat du Dr Luis Gomes Sambo au poste de Directeur régional pour l'Afrique expire le 31 janvier 2010.
2. À sa cinquante-neuvième session, le Comité régional de l'Afrique a, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 52 de son Règlement intérieur, désigné le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique et adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

En vertu de l'article 52 de la Constitution de l'OMS ; et

Conformément à l'article 52 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Afrique ;

1. NOMME le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique ; et
2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Luis Gomes Sambo pour un nouveau mandat à compter du 1^{er} février 2010.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution ci-dessus du Comité régional de l'Afrique conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.
4. En outre, le Conseil exécutif est invité à examiner le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;

Vu la désignation faite par le Comité régional de l'Afrique à sa cinquante-neuvième session ;

¹ Résolution AFR/RC59/R1.

1. NOMME le Dr Luis Gomes Sambo en qualité de Directeur régional pour l'Afrique à compter du 1^{er} février 2010 ;
2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Luis Gomes Sambo un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} février 2010, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

= = =